

# L'ANNUAIRE DES AIDANTS

du Pays des Achards



2024

Professionnels | Proches aidants | Aidés

# PRÉAMBULE

En Vendée, 100 000 proches aidants s'occupent au quotidien d'un proche malade ou dépendant, en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Au cœur même de notre territoire, 25% de la population a plus de 60 ans. Pourtant, les institutions venant en aide aux aidants ont alertés la Communauté de communes du Pays des Achards sur le faible niveau d'accompagnement au sein du territoire. Le constat était alors sans appel ; le Pays des Achards se devait d'apporter un éclairage sur cette thématique portée par la politique nationale qui vise à mieux connaître et reconnaître le rôle des aidants dans la société.

C'est dans ce mouvement vers la douceur qu'est né « Le Salon des Aidants » accompagné d'une campagne de sensibilisation aux aidants du territoire diffusée depuis avril 2024.

Ainsi, que vous soyez conjoint, parent, ami, voisin, que vous apportiez une aide régulière ou quotidienne et que cette aide humaine retentit sur votre

quotidien et vous conduit à l'épuisement, alors le mot « aidant » doit résonner en vous.

S'autoriser à dire « j'ai besoin d'aide », « je n'y arrive pas seul(e) », « je n'y arrive plus ». S'autoriser à penser à soi un instant dans cette relation d'aidant n'est pas chose facile, car l'aide apportée se veut naturelle, allant de soi. Pourtant, ce pas de coté à l'écoute de vos besoins d'aidant trouve sa juste place pour nourrir la relation à l'autre et ressentir l'apaisement auprès de son aidé(e).

Le répertoire des aidants 2024 qui vous est proposé, a été élaboré en collaboration avec les institutions locales et départementales qui se mobilisent autour des aidants. Il constitue un outil à destination des proches aidants et structure l'offre sur le territoire en identifiant les solutions existantes en réponse aux besoins des aidants.

# SOMMAIRE

## J'AI BESOIN D'INFORMATIONS ET DE RESSOURCES

Plateformes d'accompagnement et de répit : .....	4
• Zoom sur : Cap Répit .....	4
• Zoom sur : Le Nid des Aidants .....	5
Sensibilisation et formation ..	6
Les aides financières à destination des aidants et des aidés : .....	7
• Zoom sur : La Maison Vendée Autonomie .....	7

## J'AI BESOIN DE RELAI ET DE SOUTIEN A DOMICILE

Suppléance à domicile, relayage et temps libéré : .....	9
• Zoom sur : Bulle d'air.....	10
• Zoom sur : l'ADMR – ESA Équipe Spécialisée Alzheimer à domicile .....	11
• Zoom sur : SSIAD – Soins d'hygiène .....	11

## J'AI BESOIN DE RELAI ET DE SOUTIEN A L'EXTERIEUR DU DOMICILE

Accueil familial : .....	12
• Zoom sur : le Service de l'offre d'accueil et d'accompagnement (SO2A) .....	12
Accueil de jour : .....	13
• Zoom sur : Accueil de jour Mer et Bocage .....	14
Halte Répit .....	15

## J'AI BESOIN DE VACANCES

Séjours vacances répit .....	16
------------------------------	----

## AUTRES DISPOSITIFS

Structures d'hébergement .....	18
Adaptation du logement .....	19
Déplacement solidaire .....	20

# PLATEFORMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT (PFR)



## DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les Plateformes d'Accompagnement et de Répit (PFR) s'adressent aux aidants qui s'occupent d'une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative, d'une personne âgée en perte d'autonomie, d'une personne en situation de handicap ou d'une personne atteinte d'une maladie chronique invalidante, et proposent différents types d'offres de répit et de soutien.



## QUELS OBJECTIFS ?

- Fournir des services et un accompagnement spécifique pour l'aidant et/ou le couple aidant-aidé.
- Orienter vers une solution d'accueil pour la personne aidée.
- Mettre en place une solution de répit pour l'aidant.
- Prévenir les risques d'épuisement et favoriser le libre choix du lieu de vie de l'aidé et de son aidant.



## ZOOM SUR : CAP RÉPIT

En collaboration avec les ressources départementales, la plateforme Cap Répit peut :

- Mettre en place des interventions à domicile en recherchant les partenaires les plus adaptés à vos besoins et à ceux de la personne que vous accompagnez au quotidien ;
- Permettre à votre proche d'être accueilli en hébergements temporaires ou en accueils de jour ;
- Favoriser la mise en place d'accueils de loisirs, de séjours adaptés...

### Aide sur les démarches administratives

La plateforme vous propose un soutien et un accompagnement dans vos démarches administratives.

Réalisation d'actions collectives pour vous permettre de :

- Partager votre expérience d'aidant, retrouver du lien social en participant aux actions collectives ;
- Bénéficier de formations afin de mieux appréhender l'accompagnement de votre proche ;
- Participer simplement à des ateliers, seul ou avec votre proche, favorisant le bien-être et l'épanouissement.

### Qui peut en bénéficier ?

Toute personne vivant dans le département de la Vendée, accompagnant un proche en situation de handicap ou en cours de diagnostic. Vous avez le droit d'être accompagné par la plateforme, gratuitement, quel que soit l'âge et le handicap de la personne que vous accompagnez.

## Financement du répit

Lorsque votre situation nécessite de lever un frein financier pour vous aider à mettre en place des offres de répit (interventions à domicile, séjours vacances, suivi avec un psychologue en libéral, ...), nous pouvons étudier avec vous une réduction significative de votre reste à charge (hors crédits d'impôt). Dans tous les cas, l'accès à la plateforme est gratuit pour toutes les personnes aidantes d'une personne en situation de handicap.

## CONTACT

Tel : 08 05 03 00 68 • Email : [plateforme@caprepit.com](mailto:plateforme@caprepit.com)

Site web : [www.aidants-vendee.fr/cap-repit/mouilleron-le-captif](http://www.aidants-vendee.fr/cap-repit/mouilleron-le-captif)

Bureau : 50 Rue Jacques-Yves Cousteau, 85000 La Roche-sur-Yon



## ZOOM SUR : LE NID DES AIDANTS

### Espace d'écoute et de conseil :

- Être informé et orienté vers les ressources et dispositifs du territoire ;
- Être conseillé sur les solutions de répit ;
- Être sensibilisé sur les risques d'épuisement.

### Espace de répit :

- Se ressourcer à travers des activités collectives de bien être ;
- Se former sur la relation d'aide ou la pathologie de son proche aidé ;
- Participer à des temps d'échanges et de rencontres pour s'informer et partager son expérience.

### Qui peut en bénéficier ?

Toute personne vivant dans le département de la Vendée, soutenant un proche en perte d'autonomie, atteint d'une maladie neuro évolutive et/ou d'un cancer. Vous avez le droit d'être accompagné gratuitement par la Plateforme quel que soit votre âge.

### Financement :

- Dispositif gratuit, financé par l'ARS.
- Possibilité de bénéficier de l'AJPA auprès de la CAF.

**La formation des aidants**, en collaboration avec l'Association Française des Aidants.

Formation gratuite de 6 modules de 3 heures sur 6 semaines consécutives pour se faire reconnaître en tant qu'aidant, identifier et comprendre sa relation d'aide avec son proche.

## CONTACT

Prise de rendez-vous avec la Coordinatrice à la permanence France Services du Pays des Achards les jeudis de 14h à 17h et/ou à domicile.

Site web : [www.lenididesaidants.fr](http://www.lenididesaidants.fr) • Tel : 06 29 39 83 09

Email : [animationpfr.olonne@lna-sante.com](mailto:animationpfr.olonne@lna-sante.com)

## SENSIBILISATION ET FORMATION



### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les aidants se retrouvent souvent seuls à s'occuper de leurs proches et doivent réaliser un certain nombre de tâches qui nécessitent des savoir-être et savoir-faire particuliers (connaissances du secteur médico-social et des solutions de répit, apprentissage de certains gestes, de ses propres limites, gestion de ses émotions...). Pour les aider, il existe des **ateliers de sensibilisation et de formation** qui cherchent à améliorer la relation aidant-aidé et l'autodétermination des aidants.



### QUELS OBJECTIFS ?

- **Se reconnaître** en tant qu'aidant.
- **Être en capacité d'évaluer** ses propres besoins et attentes.
- **Prendre soin de sa santé** (physique et psychologique) et apprendre à déléguer.
- **Connaître l'environnement médico-social** et les solutions de répit.
- **Comprendre la maladie de son proche**, ses conséquences et se former à certains gestes techniques.
- **Analyser et lever les schémas** de culpabilité.

## EXEMPLES



La Maison des Aidants organise des groupes d'échanges et ateliers entre aidants. Il s'agit de 5 ou 6 rendez-vous qui s'appuient sur les témoignages recueillis auprès des aidants et de leurs difficultés. L'objectif est la sensibilisation à leur rôle, l'acquisition de connaissances et la verbalisation de la culpabilité des aidants.



Formation gratuite en ligne proposée par l'Association française des aidants pour se questionner et analyser les situations de la relation au proche malade, en situation de handicap ou de dépendance et trouver les réponses adéquates, pour mieux connaître et mobiliser les ressources existantes près de chez soi.



Formation gratuite proposée par Campus Urbain et FuturAge afin de mieux comprendre les enjeux du vieillissement et du rôle des aidants, tout en identifiant les dispositifs et les structures sur lesquels s'appuyer.



En Vendée, Cap Répit propose tout au long de l'année des actions collectives gratuites à destination des aidants de personnes en situation de handicap : sophrologie, socio-esthétique, ateliers ressources entre aidants...

La prise en charge des personnes en situation de handicap sur les lieux de l'activité est systématiquement proposée à l'aidant et est gratuite.

# LES AIDES FINANCIÈRES



## ZOOM SUR : LA MAISON VENDÉE AUTONOMIE

La Maison Vendée Autonomie (MVA) est un lieu d'information et de conseil pour les personnes en situation de perte d'autonomie, qu'elles soient handicapées ou âgées, ainsi que leur famille. La Maison Vendée Autonomie apporte une réponse personnalisée à chacun et oriente la personne vers les professionnels adéquats.

Au sein de la MVA, le **Service Evaluation et Accompagnement des Personnes en situation de Handicap (SEA PH)** et celui des **Personnes Agées (SEA PA)** sont garants d'un accompagnement médico-social personnalisé pour toute difficulté liée au handicap ou au vieillissement, dans le cadre de l'attribution d'aides financières :

- L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et ses compléments, versés par la CAF ou la MSA.
- L'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH), versée par la CAF ou la MSA.
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
- L'Allocation Départementale personnalisée d'autonomie (ADPA).

**La PCH et l'ADPA sont versées par le Département pour compenser la perte d'autonomie pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne.**

- La **PCH** concerne aussi bien les enfants que les adultes, dès lors qu'un écart significatif d'autonomie dans la vie quotidienne est évalué par rapport à une personne du même âge, grâce à la grille nationale GEVA.
- Pour l'**ADPA**, il faut être âgé de plus de 60 ans, résider en Vendée de façon stable et régulière et être en perte d'autonomie, évaluée à l'aide de la grille nationale AGGIR (GIR 1 à 4).

Les professionnels peuvent également orienter vers les autres aides mobilisables et en lien avec le handicap ou la perte d'autonomie.

**Les missions des services** s'articulent autour de l'accueil, l'information, l'évaluation et l'accompagnement médico-social, l'orientation et l'analyse des besoins des personnes en situation de handicap ou âgées à domicile.

- Les professionnels sont en soutien de la personne et/ou de son entourage pour l'accompagnement dans la mise en œuvre des aides à domicile, en tenant compte du projet de vie de la personne.

- Lorsque la situation médico-sociale le nécessite, ces professionnels assurent la coordination des intervenants à domicile et s'appuient, le cas échéant, sur des partenariats mis en place par le Département avec les différents acteurs du soutien à domicile.

## CONTACT

Maison Vendée Autonomie : 0800 85 85 01  
ou contactez la MDSF des Achards (Maison Départementale des Solidarités et de la Famille).

## EXEMPLES



- **Aidant Plus** : Guide en ligne qui permet à l'aidant, quel que soit son régime de Sécurité sociale, de trouver des informations sur ses droits et les dispositifs d'aide.
- **Répit à domicile** : pour permettre à l'aidant habituel de se libérer (participation aux frais d'hébergement temporaire, aux frais d'inscription à des animations spécialisés et aide aux séjours collectifs aidants/aidés).
- **Aide à domicile à destination des retraités agricoles en perte d'autonomie** (entretien du logement, aide à la téléassistance, aux courses, portage de repas, maintien du lien social).



- **Ma boussole aidants** : Trouver des solutions de proximité pour alléger le quotidien des aidants.
- **Le service téléphonique ECO** : Trouver écoute et conseils grâce au service téléphonique ECO.
- **Des évènements en ligne** : Des conférences et évènements pour bien vieillir, en ligne avec notre partenaire Happy Visio (s'inscrire avec le code partenaire CASFR).
- **Sortir plus** : permet de lutter contre l'isolement en proposant des sorties accompagnées par une personne de confiance dans le cadre de loisirs (course, coiffeur, visite chez des amis etc.) ou pour se rendre à des rendez-vous médicaux.



# SUPLÉANCE À DOMICILE, RELAYAGE ET TEMPS LIBÉRÉ



## DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le principe de la suppléance à domicile consiste en l'intervention à domicile d'un professionnel ou d'un bénévole en relai d'un proche aidant. On rencontre ce dispositif sous d'autres noms : relayage, temps libéré et baluchonnage. Le temps libéré est un type de suppléance à domicile, souvent proposé par les plateformes de répit (PFR), qui consiste en l'intervention ponctuelle et limitée dans le temps de professionnels au domicile de l'aidant.



## QUELS OBJECTIFS ?

- **Soulager et offrir du répit** à l'aidant en le remplaçant auprès de la personne aidée.
- **Lutter contre le repli** de l'aidant et du couple aidant-aidé.
- **Ménager du temps à l'aidant** pour des activités, des obligations ou projets personnels tout en permettant à la personne aidée de rester dans un environnement familial et sécurisant.

## EXEMPLE



Monsieur R. vit à son domicile avec son frère, en situation de polyhandicap. Les nombreux transferts et les actes liés à l'accompagnement de son frère l'épuisent.

Après évaluation de la situation, Cap répit a contacté un service d'aide et d'accompagnement au domicile adapté aux besoins de la personne en situation de handicap. En collaboration avec la MVA (Maison Vendée Autonomie), un plan de financement a été directement versé au service prestataire.

En plus de l'aide à domicile mis en place, il a été proposé de programmer quelques jours par trimestre d'hébergement temporaire pour son frère afin d'offrir quelques jours de répit à Monsieur R.



## ZOOM SUR : BULLE D'AIR

**Bulle d'air, une solution de repit à domicile simple et sécurisante.** Une personne de confiance, un relayer, prend le relais auprès de l'aidé a tout moment de la journée et de la nuit.

### Qui peut en bénéficier ?

Ce service est destiné aux aidants non professionnels, qui accompagnent une personne fragilisée par l'âge, la maladie ou le handicap qu'il s'agisse de votre parent, de votre conjoint ou de votre enfant .

### Des interventions à la carte :

- En journée à partir de 3h consécutives
- De nuit
- 24h/24 et 7 jours /7
- Ponctuellement ou régulièrement

### Des aides à la solvabilisation :

- Participation de certaines caisses de retraites complémentaires (les démarches sont réalisées par Bulle d'air)
- Plan d'aide ADPA et PCDH
- MSA pour les ressortissants
- Crédit d'impôts à 50%

### Fonctionnement du service

**Bulle d'air est un service en mandataire.** L'aidant mandate le service pour rechercher un relayer adapté à ses besoins et pour effectuer les démarches administratives (présentation des candidats, contrat de travail, gestion des salaires, DPAE, inscription à l'URSSAF et à l'IRCEM, suivi des accompagnements). Bulle d'air permet à l'aidant d'être l'employeur de la personne qui vient prendre son relai : le relayer est toujours la même personne.

### Le petit plus

Si l'aidant souhaite se rendre à une activité proposée par un partenaire, le partenaire peut faire appel à Bulle d'air pour mettre en place du relayage collectif sur le lieu de l'activité. Un relayer proposera un temps d'accompagnement en collectif à proximité de l'activité.

## CONTACT

Email : bulledair@admr85.org • Tel : 02 51 44 11 55 ou 06 75 50 80 16

Site web : [www.repit-bulledair.fr](http://www.repit-bulledair.fr)

Bureau : association départementale

## ZOOM SUR : L'ADMR – ESA ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER À DOMICILE



Soins et accompagnement des troubles de la mémoire par une équipe spécialisée Alzheimer (ESA).

Un service spécifique à domicile pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Les soins d'accompagnement des troubles de la mémoire sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire spécialement formée à la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés / **Equipe spécialisée Alzheimer (ESA)** : aides-soignantes, aides-médico-psychologiques ou accompagnant ayant suivi la formation d'assistant en soins de gérontologie, ergothérapeute et infirmier coordinateur.

Proposés de manière individuelle, au domicile de la personne, les soins apportés ont pour objectif de favoriser un maintien à domicile de qualité.

- Stimulation de la mémoire.
- Préservation des repères temporo-spatiaux.
- Travail sur les gestes de la vie quotidienne.
- Préservation d'une image positive de soi.
- Maintien de la motricité.

**Ces soins d'accompagnement et de réhabilitation permettent de :**

- Valoriser l'action et le rôle de l'aidant.
- Soulager l'aidant et préserver son indépendance.
- Apporter des conseils pour adapter le cadre de vie.
- Favoriser la mise en place de relais.

Ces soins se font sur prescription médicale. Le coût de la prestation est pris en charge par les caisses d'assurance maladie dans la limite de 15 séances par an sur une durée de 3 mois renouvelables.

## ZOOM SUR : SSIAD - SOINS D'HYGIÈNE

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) intervient auprès des personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie et auprès des patients de moins de 60 ans en situation de handicap ou souffrant de pathologies chroniques.

Le service intervient au domicile pour effectuer des soins d'hygiène corporelle, de confort et de prévention par des aides-soignants ou des aides médo-

psychologiques sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice. Celle-ci travaille en collaboration avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux.

Le SSIAD permet de faciliter le retour à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap après une hospitalisation ou de retarder une entrée dans un établissement d'hébergement.

### CONTACT

Email : ssiad.lesachards@admr85.org • Tel : 02 51 94 79 19

Adresse : 12 place Michel Vrignon, Les Achards (quartier La Mothe)

## ACCUEIL FAMILIAL



### DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'Accueil Familial peut-être une solution de répit. Il permet à une personne âgée (à partir de 60 ans) ou une personne en situation de handicap (à partir de 21 ans avec une reconnaissance MDPH) de bénéficier d'un accueil permanent ou temporaire, à temps complet, partiel ou à la journée, au sein d'une famille dont l'un des membres adultes est agréé par le Président du Conseil Départemental comme Accueillant(e) Familial(e).

Chaque accueilli dispose au minimum d'une chambre, participe à la vie de famille et bénéficie d'un accompagnement personnalisé.

Ce mode d'accueil est une alternative entre le maintien à domicile et l'accueil en établissement.



### QUELS OBJECTIFS ?

- **Proposer une souplesse dans la prise en charge** : l'accueil peut être permanent (contrat conclu pour une durée déterminée) ou temporaire, à temps partiel (par exemple en format d'accueil de jour), ou séquentiel (par exemple, un week-end tous les mois).
- **Eviter l'isolement et développer une vie sociale stimulante** pour la personne accueillie.
- **Contribuer à maintenir** les capacités d'une personne par le biais de la participation à la vie quotidienne.

## ZOOM SUR : LE SERVICE DE L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT (SO2A)

Le Service de l'Offre d'Accueil et d'Accompagnement (SO2A) fait partie de la Maison Vendée Autonomie du Conseil Départemental.

La cellule Accueil Familial, au sein de ce service, est composée d'une équipe médico-sociale (Educatrice spécialisée, infirmières et référente administrative) qui forme et assure le suivi, ou encore l'accompagnement des accueillants et des accueillis.

Elle a un rôle de soutien aux Accueillants Familiaux et aux usagers.

### Exemples

Accompagné de votre proche aidant ou de votre mandataire judiciaire, vous choisirez ensemble la Famille d'Accueil parmi la liste des accueillants familiaux ayant des places disponibles.

La rémunération de votre famille d'accueil s'effectuera par le biais du CESU Accueil Familial.

- L'équipe médico-sociale du Service de l'Offre d'Accueil et d'Accompagnement s'assurera des conditions d'accueil en vous visitant au sein de votre famille d'accueil a minima deux fois par an.

- Pour toutes informations sur le dispositif et la liste des places disponibles, l'équipe du Conseil Départemental se tient à votre disposition.

## CONTACT

Le Service de l'Offre d'Accueil et d'Accompagnement du Conseil Départemental  
Email : soa-ums@vendee.fr • Tel : 02 28 85 73 49

## ACCUEIL DE JOUR



### DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'accueil de jour (AJ) est une **modalité d'accueil non permanent et sans hébergement**, pour les personnes âgées en perte d'autonomie, atteintes de maladie d'Alzheimer et apparentées, en situation de handicap ou atteintes de maladie chronique invalidante.

En fonction de la situation, la personne pourra être accueillie pour une ou plusieurs journées par semaine, voire demi-journée, dans un établissement social ou médico-social. L'accueil peut être organisé sur des places spécifiques dans une structure assurant de l'hébergement permanent, ou au sein d'une structure exclusivement destinée à l'accueil de jour.



### QUELS OBJECTIFS ?

- **Soutenir le projet de vie à domicile** de la personne aidée et assurer une continuité dans leur parcours.
- **Eviter l'isolement**, entretenir et préserver les capacités de la personne aidée.
- **Proposer du temps de répit** pour le proche aidant ou pour une situation d'urgence.

## EXEMPLES



Mme S. est maman et aidante de sa fille de 19 ans, porteuse d'une déficience intellectuelle. Cette dernière vit au domicile familial. Elle exprime le fait de vouloir quitter le domicile afin d'être plus autonome.

Mme S. a besoin de répit et souhaite répondre au souhait de sa fille, tout en créant une distance progressive. Cap Répit a pris contact avec plusieurs accueils de jour afin de proposer 2 jours par semaine en établissement. Puis, en accord avec le couple aidante/aidée, un hébergement temporaire a été sollicité sur la commune des Herbiers afin de répondre aux besoins de la jeune adulte et ainsi poursuivre le répit de la maman.



Mme R. est l'aidante principale de son mari atteint de la maladie d'Alzheimer. Elle l'accompagne dans tous les gestes de la vie quotidienne. Mme R. souhaite poursuivre ses activités pour prendre du temps pour elle et maintenir son engagement dans la vie associative.

**L'Accueil de jour (ADJ) Mer et Bocage** accueillera son époux 2 journées par semaine, de 10h30 à 16h30. Le matin, un véhicule adapté passera le chercher à son domicile et le raccompagne le soir. Il prendra son repas à l'Accueil de jour avec les autres personnes du groupe.

Deux Assistantes de Soins en Gériatrie (ASG) assurent la prise en charge de 6 personnes maximum au sein de la structure Mer et Bocage. Ces deux professionnelles proposent des activités adaptées aux personnes accueillies.

## ZOOM SUR : ACCUEIL DE JOUR MER ET BOCAGE

L'Accueil de jour (ADJ) Mer et Bocage offre un lieu de rencontre et d'échanges pour les personnes désorientées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

L'ADJ Mer et Bocage permet de soulager les familles en leur permettant un temps de répit quelques heures dans la journée en parfaite tranquillité sur les conditions de prise en charge et de sécurité de la personne accueillie.

L'Accueil de jour favorise les rencontres entre familles et professionnels.

L'accueil de jour offre des possibilités :

- D'accueil à la journée
- De repas sur place
- De transport

Critères d'admission et d'encadrement :

- Être âgé de plus de 60 ans
- Vivre à domicile
- Être atteint de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés
- Présenter un dossier de demande complété par le médecin traitant
- Le service d'accueil de jour est rattaché au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

## Conçu comme un espace-relais dans un environnement adapté qui permet aux personnes désorientées de :

- De participer à des activités collectives pour maintenir son autonomie et ses capacités.
- Sortir du domicile.

- Valoriser ses potentialités.
- Participer à des ateliers bien-être et esthétique, gymnastique douce, atelier mémoire...
- Bénéficier d'un environnement chaleureux et convivial.

## CONTACT

Email : ssiad.lesachards@admr85.org • Tel : 02 51 94 79 19

Adresse : 12 place Michel Vrignon, Les Achards (quartier La Mothe)

## HALTE RÉPIT



### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les haltes-répits permettent à des personnes âgées en perte d'autonomie, en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques ou neurodégénératives, de participer quelques heures, une demi-journée ou une journée à des activités socioculturelles et ludiques, en dehors du domicile. La personne aidée est prise en charge dans un lieu agréable, adapté et sécurisé et encadré par du personnel formé. La halte-répit est une solution souple et non médicalisée.



### QUELS OBJECTIFS ?

- Permettre aux aidants d'avoir du répit, de concilier vie professionnelle et personnelle, de se ressourcer sereinement, d'avoir une solution pour les imprévus.
- Permettre aux aidés de bénéficier d'un lieu d'accueil avec une prise en charge individualisée.
- Proposer un cadre rassurant alliant socialisation, stimulation et valorisation des acquis.

## EXEMPLES



Mme et Mr D. sont parents d'un enfant avec des Troubles du Développement de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH). Mme D souhaite participer à l'activité socio-esthétique organisée par la plateforme mais Mr D. travaille et ne peut pas garder son fils au domicile.

Cap Répit propose à Mme et Mr D. la prise en charge de leur enfant sur le lieu de l'activité. Mme D. peut ainsi participer à l'activité en s'assurant que son fils soit pris en charge par un service de qualité et gratuitement.

L'enfant rencontre d'autres enfants/adultes, noue des liens, bénéficie d'activités ludiques participant à son épanouissement pendant que sa maman prend soin d'elle, rencontre d'autres aidants en toute sérénité.



Halte Répit O'Nid est un espace d'accueil pour les proches aidés pour permettre aux aidants de faire une pause.

### Avantages:

Donner la possibilité à l'aidant de s'offrir du temps en toute sérénité.

Prise en charge d'1h à 3h maximum par un(e) aide-soignant(e).

Permettre au proche aidé de recréer du lien social à travers des activités collectives

Tarif unique : 7 €/heure

### Fonctionnement :

Réservation jusqu'à 24h avant, en contactant le 02.51.21.80.28.

### Lieu :

Les Jardins d'Olonne - La Garnauderie  
100 rue Ernest Landrieau  
85340 Les Sables d'Olonne

## SÉJOURS VACANCES RÉPIT



### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les séjours de vacances sont des séjours pour les proches aidants, les aidés ou les deux pendant 2 jours au moins dans un lieu dédié avec une organisation d'activités adaptées. Ces séjours peuvent être organisés par une variété d'acteurs (associatif, privé, plateforme d'accompagnement et de répit, établissements et services médico-sociaux...) et selon des modalités variées.

### Pour les personnes en situation de handicap, il existe :

- Des Vacances Adaptées Organisées (VAO) ou de droit commun destinées aux aidés (par exemple, via les organismes : Anae, Villages Vacances, APF France handicap, Vacances Adaptées...)
- Des séjours organisés par des mutuelles ou via des accords-cadres avec certaines mutuelles



- Des villages répit vacances, destinés aux aidés et aux proches aidants
- Une maison de répit

### Pour les personnes âgées dépendantes et/ou en situation de fragilité, il existe :

- Des séjours seniors en vacances de l'ANCV (l'Agence nationale des chèques vacances) pour les proches aidants, les aidés, ou le binôme aidant-aidé.
- Des séjours organisés par des caisses de retraite ou via des accords-cadres avec certaines caisses.

- Des séjours vacances organisés par des associations (Petits frères des Pauvres, Secours Populaires, France Alzheimer et maladies apparentées ...)
- Des villages répit vacances, destinés aux aidés et aux proches aidants.



### QUELS OBJECTIFS ?

- **Proposer un temps de loisirs aux aidés et/ou de répit aux proches aidants.**
- **Permettre de souffler** dans un autre lieu que leur lieu de vie habituel.

### CONTACT

Cap Répit, votre partenaire local peut vous orienter, vous conseiller concernant votre projet de vacances.

Tel : 08 05 03 00 68 • Email : [plateforme@caprepit.com](mailto:plateforme@caprepit.com)

### QUELQUES EXEMPLES



L'association organise chaque année des séjours à la mer ou à la montagne pour près de 400 personnes malades et leurs proches aidants. Ces séjours sont encadrés par des bénévoles formés par l'Association, et des professionnels prodiguant de l'aide aux actes de la vie quotidienne.



APF Évasion organise chaque année 100 séjours pour enfants et adultes en situation de handicap. Les séjours sont encadrés par des professionnels et des bénévoles formés. Le principe est « un vacancier pour un accompagnant ».



VRF organise des séjours à destination des aidants et de leur proche aidant. Trois structures d'accueil existent : le village « Les Cizes », dans le Jura, à destination des adultes ou enfants en situation de handicap. Le village « La Salamandre », proche de la Loire, accueille des personnes atteintes de maladies invalidantes rares. Le village « Touraine », en Indre et Loire, pour les personnes âgées en situation de dépendance.

# STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

## ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EPHAD)

### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les EHPAD sont des établissements médicalisés pour personnes âgées dépendantes qui ont pour mission :

- **d'accompagner** les personnes fragiles et vulnérables.
- **de préserver** leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin.

## LES EPHAD DU PAYS DES ACHARDS

### Résidence La Source

Rue des Cormiers  
85190 Beaulieu-sous-la-Roche  
02 51 98 22 42

### Résidence Béthanie

20 rue Marthe Regnault  
85150 Les Achards  
02 51 45 52 00

### Résidence Henri Panetier

32 rue Jean Yole  
85430 Nieul-le-Dolent  
02 51 07 93 40

## RÉSIDENCE AUTONOMIE

### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les résidences autonomie permettent aux personnes âgées de vivre dans leur bassin de vie, dans des logements adaptés et de bénéficier de services d'accompagnement dédiés, tout en continuant à participer à la vie locale. Entourées d'espace et de nature, les Marpa offrent un cadre de vie chaleureux et convivial à proximité des services (cabinets médicaux, soins infirmiers, aides ménagères, boutiques, etc.).

### Résidence Bernadette (MARPA)

8 rue du Stade  
85150 Sainte-Flaive-des-Loups  
02 51 34 02 38

## RÉSIDENCE SERVICE

### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les résidences services sont des ensembles de logements privés pour les personnes âgées associés à des services collectifs (gardien, jardinier, animateur,...). Les occupants des résidences services sont locataires ou propriétaires. Les résidences services sont gérées par des structures privées commerciales ou associatives. Il s'agit d'une offre commerciale relevant de l'initiative privée.

### Les Senioriales

Rue de Lande d'Homme  
85150 Saint-Julien-des-Landes  
05 62 47 86 10

## LOGEMENT SENIORS : LE BÉGUINAGE

---



### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Des bailleurs sociaux s'inspirent du modèle des béguinages et construisent aujourd'hui des ensembles immobiliers spécialement conçus pour accueillir les personnes âgées. Ce sont souvent de petits ensembles pavillonnaires de type maisonnées en rez-de-chaussée.

La résidence du Clos de la St Michel  
Mairie de Saint Julien des Landes  
1 Place de la Mairie  
85150 Saint-Julien-des-Landes  
02 51 46 62 15

## ADAPTATION DU LOGEMENT

### GUICHET DE L'HABITAT DU PAYS DES ACHARDS

---



### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le guichet de l'habitat permet aux ménages souhaitant améliorer leur logement, de bénéficier d'un accompagnement gratuit technique, administratif et de subventions pour financer leurs travaux. Travaux éligibles : adaptation du logement au vieillissement et au handicap mais aussi rénovation énergétique, remise en état de logements indignes et dégradés...

Guichet de l'habitat  
2 rue Michel Breton  
85150 Les Achards  
02 51 05 94 49  
habitat@cc-paysdesachards.fr

### ÉQUIPE D'APPUI EN ADAPTATION ET RÉADAPTATION

---



### DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'équipe d'appui en adaptation et réadaptation vous accompagne dans le **réaménagement et l'adaptation de votre domicile**, vous propose un **accompagnement psychologique** et peut vous donner des **conseils nutritionnels**.

Les professionnels, sous la responsabilité d'une ergothérapeute coordinatrice, offrent un accompagnement personnalisé à domicile aux **personnes fragiles de plus de 60 ans** qui souhaitent **continuer à vivre chez elles**.

L'équipe prévient les risques d'hospitalisation et favorise le retour et le maintien à domicile.

Cet accompagnement est **pris en charge** financièrement par le Fonds d'Intervention Régional (ARS Pays-de-la-Loire).

Aucune participation financière ne vous sera demandée.

EQAAR ADAMAD  
14 rue du Champ Renard  
85140 Essarts-en-Bocage  
07 89 52 20 07

## DÉPLACEMENT SOLIDAIRE

### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le déplacement solidaire est basé sur le bénévolat et est destiné aux personnes qui n'ont pas ou plus la possibilité de se déplacer en voiture pour les nécessités de la vie courante ponctuellement ou durablement (courses, rendez-vous médicaux, coiffeur,...). Il permet de maintenir voire de développer le lien social pour rompre la solitude et lutter contre l'isolement.

Sur le territoire, deux acteurs proposent ce service :

- L'association de transport solidaire du CCAS des Achards couvre les communes des Achards et de Saint-Julien-des-Landes.
- L'association ASMIR basée à Sainte-Flaive-des-Loups, Nieul-le-Dolent, Beaulieu-sous-la-Roche, Saint-Georges-de-Pointindoux, La chapelle-Hermier, Martinet et Le Girouard.

Pour tout transport, une adhésion à l'association ainsi qu'une participation financière correspondant à une indemnisation des frais kilométriques sont demandées.

### CONTACT

**CCAS Les Achards**  
06 77 13 95 24

**ASMIR**  
07 61 40 38 83